

Europcar Mobility Group

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
Europcar Mobility Group
13 Ter Boulevard Berthier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Europcar Mobility Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'achat, y compris les frais d'acquisition directement attribuables. La valeur nette des titres de participation au 31 décembre 2020 est de 1 296 m€ (soit 70% du total de l'actif) après la comptabilisation d'une dépréciation de 130,3 m€ sur l'exercice 2020.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, un test de dépréciation est réalisé chaque année sur les titres de participation. La valeur d'utilité est déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie basés sur les plans d'activités préparés par la direction de chaque entité et validés par la direction du Groupe. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité.</p>	<p>Nos procédures ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre connaissance du processus d'élaboration des plans d'activités utilisés par la direction pour déterminer la valeur recouvrable ;- comparer les principales hypothèses retenues par la direction avec les performances passées et apprécier les évolutions entre les prévisions passées et les réalisations effectives ;- apprécier les principes et méthodes de détermination des valeurs d'utilité des titres de participation au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;- examiner et corroborer, notamment par entretiens avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie, le taux de croissance à long terme et taux d'actualisation ;- tester par sondages l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la direction ;- réaliser nos propres analyses de sensibilité.

<p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation, de la part importante d'estimation et de jugement dans les modèles utilisés, et leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré la valorisation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons apprécié, avec le support de nos propres experts en évaluation financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) utilisés pour actualiser les flux de trésorerie ; - le taux de croissance à long terme utilisé pour déterminer les valeurs terminales. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.3 et 11 des annexes aux comptes annuels.</p>
---	--

Gestion du risque de liquidité

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme décrit dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, le groupe a été significativement touché par la crise mondiale liée à la pandémie COVID-19 entraînant un net recul de son chiffre d'affaires et des incertitudes sur sa capacité à générer des flux de trésorerie suffisants.</p> <p>Dès mars 2020, le groupe a mis en œuvre plusieurs mesures pour : i) engager un plan de réduction des coûts, ii) obtenir de nouvelles lignes de financement et iii) réaliser un plan de restructuration financière.</p> <p>Au 31 décembre 2020, les comptes annuels de la société présentent des capitaux propres à hauteur de 682 millions d'euros et des dettes financières à hauteur de 1 128 millions d'euros, montants qui ne tiennent pas compte des principaux effets du plan de restructuration financière qui s'est finalisé le 26 février 2021.</p> <p>La finalisation de la restructuration financière, survenue sur le premier trimestre 2021, permet à la société de réduire son endettement et de bénéficier de nouvelles liquidités.</p> <p>Compte tenu des incertitudes sur la capacité du groupe à générer un niveau de trésorerie suffisant, de la part importante d'estimation et de jugement dans les prévisions de flux de trésorerie, et du caractère significatif de l'opération de restructuration financière réalisée, nous avons considéré la gestion du risque de liquidité comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos procédures ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'entretenir régulièrement avec la direction d'Europcar sur les positions et les prévisions de flux de trésorerie ; - prendre connaissance du processus d'élaboration de ces prévisions utilisé par la direction ; - apprécier ces prévisions de flux de trésorerie, notamment en examinant : i) la cohérence des hypothèses retenues avec le budget préparé par la direction et approuvé par le Directoire, et avec les mesures engagées, et ii) les impacts de la restructuration financière 2021 ; - s'entretenir, jusqu'au 26 février 2021, avec la direction d'Europcar sur l'opération de restructuration financière 2021 (incluant la procédure de sauvegarde financière accélérée – SFA) ; - obtenir et tester la documentation juridique ayant supporté l'opération de restructuration financière 2021 ; - apprécier le traitement comptable de l'opération de restructuration financière 2021. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Europcar Mobility Group par vos statuts du 9 mars 2006 pour PricewaterhouseCoopers Audit et par l'assemblée générale du 16 mai 2013 pour Mazars SA.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars SA dans la 8^{ème} année, dont respectivement 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 8 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Romain Dumont

Mazars



Isabelle Massa

Europcar Mobility Group S.A.

Comptes individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos au 31/12/2020			Exercice clos au 31/12/2019	
		Montant Brut	Amort. Prov.	Net		Net
Marques		28 500	-	28 500		28 500
Immobilisations incorporelles		28 500	-	28 500		28 500
Titres de participation		1 426 205	(130 355)	1 295 850		1 426 205
Prêts	12	278 399	-	278 399		235 141
Autres immobilisations financières	12	21	-	21		21
Immobilisations financières		1 704 626	(130 355)	1 574 271		1 661 367
Actif immobilisé	11	1 733 126	(130 355)	1 602 771		1 689 867
Avances et acomptes versés sur commandes		527	-	527		106
Créances clients et comptes rattachés	12	33 212	-	33 212		22 427
Autres créances	12	182 171	-	182 171		537 528
Valeurs mobilières de placement	15	64 900	(57 678)	7 222		36 374
Disponibilités		495	-	495		54 587
Charges constatées d'avance		2 650	-	2 650		631
Frais d'émission d'emprunt à étaler	16	38 382	(26 348)	12 034		15 381
Primes de remboursement des obligations		3 116	(3 116)	-		-
Actif circulant		323 853	(87 142)	238 711		667 035
Écart de conversion actif		7 026	-	7 026		867
TOTAL DE L'ACTIF		2 066 005	(217 497)	1 848 507		2 357 770

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos au 31/12/2020	Exercice clos au 31/12/2019
Capital social		163 884	163 884
Primes d'émission, de fusion, d'apport		687 218	687 218
Réserve légale		16 388	16 388
Report à nouveau		16 880	5 673
Résultat de l'exercice		(225 747)	11 208
Provisions réglementées		23 793	23 793
Capitaux propres	19	682 417	908 164
Provisions pour risques	20	7 282	867
Provisions pour charges		-	-
Provisions		7 282	867
Autres emprunts obligataires non convertibles	13	1 077 853	1 056 194
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	13	50 000	368 345
Dettes financières		1 127 853	1 424 539
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	23 970	12 007
Dettes fiscales et sociales	13	6 979	3 048
Autres dettes	13	7	8 193
Produits constatés d'avance		-	-
Dettes d'exploitation		30 955	23 247
Dettes		1 158 808	1 447 786
Écarts de conversion Passif		-	953
TOTAL DU PASSIF		1 848 507	2 357 770

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos au 31/12/2020	Exercice clos au 31/12/2019
Production vendue de services	3	6 510	11 683
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		-	-
Autres produits	4	6 653	6 367
Total des produits d'exploitation		13 163	18 050
Autres achats et charges externes	5	(31 883)	(20 477)
Impôts, taxes et versements assimilés		(194)	(1 450)
Salaires et traitements		(4 491)	(3 952)
Charges sociales		(1 752)	(2 980)
Autres charges		(830)	(819)
Total des charges d'exploitation		(39 150)	(29 679)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(25 987)	(11 629)
De participation		-	100 100
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		14 302	9 613
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		30 212	-
Différences positives de change		5 937	-
Produits nets s/VMP		200	136
Produits financiers	7	50 651	109 850
Intérêts et charges assimilées		(48 466)	(67 322)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(198 842)	(31 854)
Différences négatives de change		(9 498)	-
Charges nettes sur cessions de VMP		(186)	(8 953)
Charges financières	7	(256 992)	(108 128)
RÉSULTAT FINANCIER		(206 341)	1 721
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(232 328)	(9 908)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprise sur provisions, dépréciations et transfert de charges		-	-
Produits exceptionnels	8	9	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(19)	(163)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
Charges exceptionnelles	8	(19)	(163)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(10)	(163)
Impôts sur les bénéfices	9	6 591	21 279
RÉSULTAT NET		(225 747)	11 208

NOTES EXPLICATIVES

Note 1 Faits caractéristiques

1.1 Présentation générale et rappel de l'activité exercée par la société

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité. Le Groupe propose une large palette de solutions de mobilité répondant aux différents besoins de ses clients. Le Groupe opère à travers plusieurs marques, dont les principales sont Europcar®, Goldcar®, InterRent®, Buchbinder® et Ubeeqo®. Le Groupe est présent dans le monde à travers un vaste réseau dans 140 pays (18 filiales en propre en Europe, 1 aux États-Unis, 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, ainsi que des franchisés et partenaires).

Europcar Mobility Group S.A a été immatriculée le 9 mars 2006, avec un capital social initial de 235 000 euros, puis transformée en *société anonyme* de droit français le 25 avril 2006. Europcar Mobility Group S.A a changé son mode de gouvernance le 24 février 2015 pour passer sous la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Le siège social d'Europcar Mobility Group S.A se situe 13^{ter} boulevard Berthier, 75017 Paris, France.

Europcar Mobility Group S.A. a été introduite en bourse le 26 juin 2015 sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment A ; Code ISIN : FR0012789949 ; Symbol : EUCAR).

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre 2020, Europcar Mobility Group est détenue à 29,89 % par Eurazeo, à 70,11 % par des investisseurs privés et publics.

Dans les notes aux comptes individuels ci-après, les termes « Europcar Mobility Group » et « le Groupe », définissent Europcar Mobility Group S.A et ses filiales consolidées, le terme « Europcar Mobility Group SA », quant à lui définissant la société mère du Groupe.

1.2 Événements significatifs de l'exercice

Impact de la crise du coronavirus

L'économie mondiale a subi la pandémie de Covid-19 dès février-mars 2020, créant un choc systémique dans tous les secteurs, en particulier le secteur des voyages et loisirs dans lequel Europcar Mobility Group évolue : mesures de confinement imposées dans le monde entier, restrictions de déplacements dans de nombreux pays (quarantaine...), réouverture progressive de frontières puis fermeture à nouveau. La pandémie s'est traduite par un arrêt brutal du nombre de voyageurs, le tourisme international et des voyageurs d'affaires dans un premier temps, puis l'activité liée à la clientèle domestique dans un second temps.

Les compagnies aériennes ont ainsi réduit drastiquement leur capacité (en nombre de sièges) de plus de 60 % en moyenne au 3^e trimestre 2020 (source : Official Aviation Guide application) entre les pays où l'activité du groupe est traditionnellement la plus importante.

Le groupe a subi de plein fouet la crise avec un recul du chiffre d'affaires de 70 % sur le 2^e trimestre et de 50 % sur le 3^e trimestre qui représente traditionnellement un tiers du chiffre d'affaires annuel.

Pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent, le Groupe a mis en œuvre très rapidement toutes les mesures sanitaires et de distanciation sociale nécessaires (nettoyage rigoureux des véhicules entre chaque location avec l'utilisation systématique de produits désinfectants et procédure « zéro contact » entre les clients et les salariés).

Obtention de nouvelles lignes de financement

La Société a annoncé le 3 mai 2020 la mise en place d'un plan de financement, destiné non seulement à sécuriser ses liquidités pour faire face à la crise liée à la pandémie de Covid-19, mais aussi à répondre aux besoins tels qu'anticipés de financement de sa flotte et aux besoins estimés à cette même date du Groupe pour un redémarrage rapide de ses activités. Les principales lignes de financement mises en place sont :

- un emprunt de 220 millions d'euros, conclu le 2 mai 2020 avec les principales banques françaises et internationales du Groupe, bénéficiant d'une garantie de l'État français à 90 % via Bpifrance (« Prêt Garanti par l'État » ou « PGE »). Le PGE est composé de deux tranches, la première d'un montant de 130 millions d'euros au bénéfice d'Europcar International S.A.S.U. et la seconde d'un montant de 90 millions d'euros au bénéfice d'Europcar Participations S.A.S ;
- nouvelles lignes de financement pour les filiales espagnoles du Groupe (Europcar Espagne et Goldcar Espagne), d'un montant total de 101 millions d'euros, signées au cours des deux dernières semaines avec 5 banques bénéficiant d'une garantie à 70 % de l'État espagnol. Ces nouvelles lignes auront une durée de 3 ans et permettront de financer à la fois la flotte et les besoins *corporate* ;
- une tranche supplémentaire de 20 millions d'euros de RCF (pour porter cette ligne de financement de 650 à 670 millions d'euros) – fournie par des banques françaises qui ont obtenu une garantie d'Eurazeo par le biais d'une participation en risque.

Le Groupe a aussi négocié d'autres prêts garantis par l'État notamment en Italie.

Plan de restructuration financière de la Société

Pour des soucis de lisibilité, la note regroupe les événements de la période ainsi que les événements postérieurs à la clôture.

Face à l'ampleur de l'impact du covid-19 sur son niveau d'activité à court et moyen-terme, le Groupe a réagi très rapidement afin d'adapter sa structure capitalistique à son niveau de chiffre d'affaires, avec un endettement *corporate* réduit et un niveau de liquidité approprié. Le Groupe a ainsi annoncé le 7 septembre 2020 son intention d'engager des discussions avec les créanciers de sa dette *corporate* en vue de procéder à une restructuration financière, tout en accélérant la mise en œuvre de son plan de transformation « Connect ».

Le 26 novembre 2020, le Groupe a annoncé avoir franchi une étape majeure dans sa restructuration financière avec la conclusion d'un accord de principe sur un plan de restructuration financière (l'« Accord de Principe »). L'Accord de Principe a été conclu entre la Société et un groupe significatif de créanciers-dits « cross-holders », porteurs d'Obligations Senior 2024, d'Obligations Senior 2026, d'Obligations Senior Garanties d'EC Finance plc et détenant des intérêts dans le RCF et la Facilité Crédit Suisse. Il a été approuvé à l'unanimité des membres votants du Conseil de surveillance de la Société. Il prévoit notamment :

- (i) un désendettement *corporate* massif, via la réduction de l'endettement *corporate* du Groupe de 1.100 millions d'euros à travers la conversion en capital de la totalité de ses Obligations Senior 2024 pour 600 millions d'euros, Obligations Senior 2026 pour 450 millions d'euros et de la Facilité Crédit Suisse de 50 millions d'euros ;
- (ii) une injection significative de nouvelles liquidités, avec l'apport en capital d'un montant de 250 millions d'euros (les « Nouvelles Liquidités en Capital ») ainsi que l'octroi d'un nouveau financement flotte d'un montant de 225 millions d'euros (ensemble, les « Nouvelles Liquidités ») ;
- (iii) le refinancement du RCF.

La mise en œuvre de l'Accord de Principe était soumise à plusieurs conditions suspensives usuelles, incluant l'approbation des résolutions nécessaires par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société et l'obtention du niveau requis de soutien des créanciers dans les procédures qui seront ouvertes en France.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa restructuration financière et de l'accord de principe conclu, Europcar Mobility Group a annoncé le 14 décembre 2020 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée. L'ensemble des conditions suspensives ainsi que la validation du plan tant par les actionnaires que par le Tribunal de Commerce ont été validés au cours des mois de Janvier et Février 2021.

Les éléments ci-dessous sont postérieurs à la clôture

Le 20 janvier 2021, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires a approuvé les conditions du plan de la restructuration financière et les opérations de capital. Elle a également approuvé et la nouvelle forme de gouvernance de la Société qui est entrée en vigueur le 26 février 2021, en conséquence :

- la structure de gouvernance et de gestion de la société a été modifiée pour adopter une structure avec un conseil d'administration régis par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce et qui remplace la précédente structure avec un Directoire et un Conseil de surveillance ;
- les mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la Société ont été résiliés.

Le 3 février 2021, le Tribunal du Commerce approuve le plan de sauvegarde financière accélérée.

Le 4 février 2021, le Groupe lance l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 50 millions d'euros.

Le 26 février 2021, le Groupe a annoncé la finalisation de la restructuration de son bilan, grâce à l'achèvement réussi des dernières étapes du plan accéléré de sauvegarde financière approuvé par le Tribunal de Commerce le 3 février 2021. Les principaux caractéristiques et impacts du plan de restructuration sont décrits ci-après.

Les impacts de la restructuration financière sur la Société sont détaillés dans la note aux états financiers consolidés (Voir note 1.2.3 – Plan de restructuration financière du Groupe, Chapitre 3.4).

Continuité d'exploitation et gestion de la liquidité

La réussite de son plan de restructuration annoncée le 26 février 2021, permet au Groupe de réduire massivement son endettement, de bénéficier de nouvelles liquidités et d'accélérer la mise en œuvre de son plan stratégique « Connect », une stratégie centrée sur les nouveaux besoins et attentes des clients, tout en se préparant activement à la reprise progressive des voyages nationaux et internationaux. Compte tenu de ces éléments, les comptes individuels au 31 décembre 2020 ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

Note 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels d'Europcar Mobility Group S.A sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France pour les comptes individuels selon les dispositions du Plan Comptable Général (Règlement ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au PCG).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les chiffres figurant dans l'annexe sont en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend la marque Europcar pour l'activité de location de véhicules « long terme » (plus d'un an), ainsi que la marque InterRent pour cibler le segment « à bas coûts ».

2.2 Évaluation des actifs immobilisés non amortis

Lors de chaque clôture des comptes, Europcar Mobility Group S.A réalise un test de dépréciation afin de s'assurer que la juste valeur des marques à cette date est supérieure à leur valeur nette comptable.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable est supérieure au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

2.3 Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'achat, y compris les frais d'acquisition directement attribuables.

Les tests de dépréciation sur les titres de participation sont réalisés sur la base de la valeur d'utilité des titres. La valeur d'utilité est déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie basés sur les « business plans » établis par la Direction de chaque participation et validés par la Direction d'Europcar (méthode des « *discounted cash flow* »).

En 2020, la Société a préparé les tests de dépréciation en ligne avec les hypothèses de croissance et de transformation prises dans son plan stratégique Connect (plan d'activité 2021-2023). Au-delà de 2024, l'hypothèse de croissance du chiffre d'affaires retenue est prudente avec un taux de profitabilité stable.

Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une dépréciation est constatée.

Les titres de participations d'une valeur d'acquisition de 1.426.205 milliers d'euros sont composés :

- des titres détenus dans Europcar International SASU pour 1.241.195 milliers d'euros, incluant des frais accessoires d'acquisition de 23.793 milliers d'euros ayant fait l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans et intégralement amortis au 31 décembre 2020. Le test de dépréciation réalisé à la clôture a conduit à une dotation pour dépréciation de 82.200 milliers d'euros.
- des titres détenus dans Europcar Participations pour 185.010 milliers d'euros. Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2020 sur ces titres a conduit à une dotation pour dépréciation de 48 100 milliers d'euros.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe.

Les gains de change latents sont comptabilisés en écart de conversion passif tandis que les pertes de change latentes sont comptabilisées en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.5 Contrats de liquidité et actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur prix acquisition. Lorsque la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une dépréciation financière. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat financier.

La valeur des actions propres au 31 décembre 2020 s'élève à 64,9 millions d'euros, au titre des contrats de liquidité et de rachat d'actions confiés à des établissements spécialisés. (Se reporter au Chapitre 6, section 6. 3 du document d'enregistrement universel 2020 du Groupe).

2.6 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque la société est tenue par une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

Si l'impact est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôts reflétant l'appréciation par le marché de la valeur-temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

2.7 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne sont pas actualisées.

Pour les obligations émises au-dessus de la valeur nominale (le pair) et remboursables au montant nominal, la différence constitue une prime d'émission.

Pour les obligations émises en-dessous de la valeur nominale (le pair) et remboursables pour un montant plus élevé, la différence constitue une prime de remboursement.

La prime de remboursement a été portée au bilan sur le compte « charges à répartir sur plusieurs exercices » et est amortie sur la durée de l'emprunt.

La prime d'émission a été portée au bilan sur le compte « autres emprunts obligataires » et est étalée sur la durée de l'emprunt.

2.8 Retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Europcar Mobility Group S.A accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite et du complément de retraite à travers des régimes à cotisations ou à prestations définies.

Europcar Mobility Group S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe (voir note 21).

2.9 Frais d'augmentation de capital

Europcar Mobility Group S.A a opté pour la méthode préférentielle, d'imputer en partie les frais liés à l'augmentation de capital, sur la prime d'émission.

Notes sur le compte de résultat

Note 3 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Europcar Mobility Group S.A s'entend hors produits liés aux refacturations aux filiales (voir note 4) et s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants au 31/12/2020			Montants au 31/12/2019
	France	Hors France	Total	Total
Prestations de services aux filiales	4 499		4 499	9 265
Revenus des franchises	2 012		2 012	2 417
TOTAL	6 510	-	6 510	11 682

Note 4 Autres produits

Les autres produits sont principalement composés des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants au 31/12/2020	Montants au 31/12/2019
Refacturations honoraires ⁽¹⁾	4 994	4 499
Refacturations assurances	1 140	1 733
Refacturations Diverses	479	10
Gains de Change Commerciaux	40	-
TOTAL	6 653	6 242

(1) Les refacturations d'honoraires pour un montant de 4 994 milliers d'euros sont composés principalement des sommes engagées sur l'exercice 2020 dans le cadre de l'acquisition de Fox Rent A Car US, réalisée par Europcar Participations (ECP), ainsi que les frais d'émission relatifs au prêt Garanti par l'état Français (« PGE »), conclu avec ses principaux banquiers le 2 mai 2020.

Note 5 Autres achats et charges externes

Au 31 décembre 2020, les charges externes comprennent 3,1 millions d'euros d'honoraires, se décomposant pour 0,9 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Fox Rent A Car US réalisée par Europcar Participations (ECP), et de 2,2 millions d'euros relatifs à la mise en place du prêt Garanti par l'État en France. Ces coûts ont faits l'objet d'une refacturation et sont comptabilisés en transferts de charges.

Note 6 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres du Directoire au cours des années 2020 et 2019 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Salaires et avantages à court terme du personnel	1 998	1 598
Avantages postérieurs à l'emploi		-
Indemnités de fin de contrat de travail	314	-
TOTAL	2 312	1 598

Au cours de l'exercice 2020, Europcar Mobility Group a versé une rémunération de 642 milliers d'euros aux membres du Conseil de surveillance au titre des jetons de présence et autres rémunérations (contre 674 milliers d'euros versés au cours de l'exercice précédent).

Note 7 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (206 341) milliers d'euros, se compose des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants au 31/12/2020	Montants au 31/12/2019
Produits de participations	-	100 100
Autres intérêts, produits assimilés & de créances de l'actif immob.	14 302	9 613
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Provision pour dépréciation des titres de participations	-	-
Provision pour dépréciation des VMP	29 345	-
Provision pour risques de Change	867	-
Produits nets sur cessions VMP	200	136
Autres	5 937	-
Produits financiers	50 651	109 849
Intérêts sur emprunts obligataires	(42 650)	(52 963)
Intérêts sur facilité de crédit renouvelable	(4 799)	(4 644)
Intérêts sur dettes intragroupes	-	-
Provision pour dépréciation des titres de participations	(130 355)	-
Provision pour dépréciation des VMP	(57 678)	(24 380)
Provision pour risques de Change	(7 026)	(867)
Amortissement des coûts de transactions	(3 782)	(6 606)
Charges nettes sur cessions VMP	(186)	(8 953)
Autres	(10 515)	(9 716)
Charges financières	(256 992)	(108 129)
RESULTAT FINANCIER	(206 341)	1 720

Note 8 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement composé de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants au 31/12/2020	Montants au 31/12/2019
Autres produits exceptionnels	9	-
Produits exceptionnels	9	-
Autres charges exceptionnelles	(19)	(163)
Charges exceptionnelles	(19)	(163)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10)	(163)

Note 9 Impôt sur les sociétés : ventilation et dette d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt au 31/12/2020	Impôt dû	Résultat net au 31/12/2020	Résultat net au 31/12/2019
Répartition				
Résultat courant	(232 328)	6 591	(225 737)	11 371
Résultat exceptionnel	(10)	-	(10)	(163)
TOTAL	(232 338)	6 591	(225 747)	11 208

Note 10 Intégration fiscale

Europar Mobility Group est la société tête du Groupe d'intégration fiscale français, comprenant Europcar International, Europcar Lab, Europcar Holding, Europcar Participations, Europcar France, Parcoto, EC3, EC4, Goldcar France, Goldcar Fleetco France, Ubeeqo France et Ubeeqo International.

Europar Mobility Group est la seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuels gains ou charges d'impôt sur les sociétés sont constatés dans les comptes d'Europcar Mobility Group.

Europcar Mobility Group, en tant que société mère, constate dans ses comptes le gain lié aux effets de l'intégration fiscale. À ce titre, Europcar Mobility Group a constaté en 2020 dans le poste « impôts sur les bénéfices » un produit d'intégration fiscale de 8 269 milliers d'euros.

Les déficits reportables fiscalement au titre du périmètre de l'intégration fiscale s'élèvent au 31 décembre 2020 à 764 751 millions d'euros.

Europcar Mobility Group, en tant que société mère, est quant à elle redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré pour un montant nul au 31 décembre 2020.

Notes sur le bilan

Note 11 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Montants au 31/12/2019	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montants au 31/12/2020
Marques ⁽¹⁾	28 500	-	-	28 500
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 500	-	-	28 500
Titres de participation ⁽²⁾	1 426 205	-	-	1 426 205
Prêts et autres immobilisations financières ⁽³⁾	235 163	385 398	(342 140)	278 421
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 661 367	43 258		1 704 626

(1) Les immobilisations incorporelles sont constituées de la marque Europcar pour l'activité de location de véhicules « long terme » (plus d'un an) pour 25 000 milliers d'euros et de la marque Interent pour 3 500 milliers d'euros.

(2) Les titres de participations correspondent à la filiale Europcar International SASU détenue à 100 % par Europcar Mobility Group pour 1 241 195 milliers d'euros et à la filiale Europcar Participations détenue à 100 % pour 185 010 milliers d'euros.

Les titres de la filiale Europcar International SASU comprennent les frais accessoires relatifs à son acquisition (23 793 milliers d'euros). Ces derniers ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans et sont intégralement amortis au 31 décembre 2020.

(3) Les prêts correspondent à des sommes mises à disposition au profit de la filiale Europcar International SASU pour 144 490 milliers d'euros et au profit des filiales américaines, Europcar Mobility Group USA LLC et Fox Rent A Car Inc pour 133 909 milliers d'euros.

Ces actifs étant à durée de vie indéterminée, ils ne sont pas amortis.

Une dépréciation sur les titres de participations a été comptabilisée au 31 décembre 2020 (Voir Note 2.3)

Note 12 Montants et échéances des créances

Créances (en milliers d'euros)	Montants nets au 31/12/2020	1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Prêts	278 399	278 399	-	-
Autres Immobilisations financières	21	-	21	-
Clients et comptes rattachés	33 212	33 212	-	-
Créances fiscales et sociales	-	-	-	-
Groupes et associés	182 572	182 572	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	12 034	3 831	7 930	273
TOTAL	506 239	498 014	7 952	273

Note 13 Montants et échéances des dettes

Les dettes d'exploitation

Dettes (en milliers d'euros)	Montants Bruts au 31/12/2020	1 an au plus	À plus de 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	23 970	23 970	-
Dettes fiscales et sociales	6 979	6 979	-
Autres dettes	7	7	-
Groupe et Associés	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
TOTAL	30 955	30 955	-

(1) Le poste Fournisseurs et comptes rattachés est constitué exclusivement de transactions Intra-Groupe

Échéancier des dettes fournisseurs au 31/12/2020 (en milliers d'euros)	Dettes non échues	Dettes échues				Total
		Dettes échues	< 45 jours	De 46 à 60 jours	> 60 jours	
Fournisseurs Groupe	-	1			1	1
Fournisseurs hors Groupe	299	3 717	2 327	336	1 054	4 016
TOTAL	299	3 718	2 327	336	1 055	4 016

Les dettes financières

Échéancier des dettes financières (en milliers d'euros)	Montants Bruts au 31/12/2020	1 an au plus	À plus de 1 an
Autres emprunts obligataires non convertibles ⁽¹⁾	1 050 000	-	1 050 000
Prime d'émission	-	-	-
Intérêts courus non échus ⁽¹⁾	27 853	27 853	-
Emprunts auprès d'établissements de crédits ⁽¹⁾	50 000	50 000	-
TOTAL	1 127 853	77 853	1 050 000

⁽¹⁾ Se reporter à la note 1.2 Plan de restructuration financière de la société

Note 14 Information sur les entreprises liées

Les informations ci-dessous sur les entreprises liées correspondent aux opérations conclues avec des filiales membres du périmètre de consolidation au 31 décembre 2020, dont Europcar Mobility Group est la société mère.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montants au 31/12/2020	Montants au 31/12/2019
ACTIF		
Participations	1 426 205	1 426 205
Prêts	278 399	235 141
Créances clients et comptes rattachés	32 703	17 850
Autres créances	180 063	534 541
PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 448	3 464
Autres dettes	-	8 193
COMPTE DE RÉSULTAT		
Produits d'exploitation	13 124	18 059
Charges d'exploitation	2 111	2 074
Charges exceptionnelles	-	-
Charges financières	130 355	-
Produits financiers	14 302	109 713
Produit d'intégration fiscale	8 269	21 549

Note 15 Valeurs mobilières de placement

Le nombre d'actions propres détenues s'analyse comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Contrat de liquidité Amafi	135 000	3 607 135	(3 742 135)	-
Contrat de rachat d'actions	8 827 279	-	(66 740)	8 760 539
TOTAL	8 962 279	3 607 135	(3 808 875)	8 760 539

La valeur des actions propres figurant en valeur mobilière de placement s'élève à 64 900 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Il a été procédé à la reprise de la provision 2019 pour 29 345 milliers d'euros suivi d'une dotation de 57 678 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020.

Note 16 Charges à répartir sur plusieurs exercices et primes de remboursement des emprunts

Au 31 décembre 2020, les postes « Frais d'émission d'emprunt à étaler » et « primes de remboursement des emprunts » pour un montant net total de 12 034 milliers d'euros comprend :

- les frais relatifs à la renégociation du *Revolving Credit Facility* de 350 millions d'euros, à échéance 5 ans, prenant effet en mai 2015 pour un montant de 0,2 million d'euros ;
- les frais de refinancement engagés lors de l'émission de nouvelles Obligations Senior (*High Yield Notes*) d'un montant de 600 millions à échéance 2024 effectuée en novembre 2017 pour un montant net de 4 millions d'euros ;
- les frais relatifs à la renégociation en novembre 2017 du *Revolving Credit Facility* de 350 millions d'euros, à échéance 2022, pour un montant net de 1,5 millions d'euros ;
- les frais de refinancement engagés lors de l'émission d'Obligations Senior (*High Yield Notes*) d'un montant de 450 millions à échéance 2026 effectuée en Avril 2019 pour un montant net de 4,4 millions d'euros ;
- les frais relatifs à l'amendement du *Revolving Credit Facility* de 650 millions d'euros pour un montant net de 1,5 millions d'euros ;
- les frais relatifs à l'amendement du *Revolving Credit Facility* de 650 millions d'euros pour un montant net de 0,4 millions d'euros.

Ces charges sont étalées sur la durée des emprunts.

Note 17 Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants au 31/12/2020	Montants au 31/12/2019
PASSIF		
Intérêts courus sur emprunts obligataires et autres dettes	27 853	6 288
Emprunts et dettes financières	27 853	6 288
Fournisseurs non <i>Corporate</i>	15 507	5 812
Fournisseurs <i>Corporate</i>	4 447	3 465
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 954	9 277
Provisions pour salaires	-	-
Provisions – autres frais du personnel	500	-
Provisions charges sociales à payer	368	581
Retenues à la source sur salaires	48	-
Autres impôts à payer	16	162
Autres charges à payer	-	-
Dettes fiscales et sociales	932	743
TOTAL DES CHARGES A PAYER	48 739	16 308

Note 18 Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants au 31/12/2020	Montants au 31/12/2019
ACTIF		
Intérêts courus – Prêts	2 844	930
Immobilisations financières	2 844	930
Interco – <i>Corporate</i>	8 405	16 962
Revenus divers à recevoir	453	586
Créances diverses	-	840
Créances clients et comptes rattachés	8 858	18 388
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	11 701	19 318

Note 19 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Reserve légale	Primes d'émission	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2020	163 884	16 388	687 219	5 672	11 208	23 793	908 164
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	(225 747)	-	(225 747)
Affectation du résultat Report à Nouveau	-	-	-	11 208	(11 208)	-	-
	163 884	16 388	687 218	16 880	(225 747)	23 793	682 417

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2020, le capital social enregistré de la société Europcar Mobility Group est de 163 884 278 euros et est composé de 163 884 278 actions de 1 euro chacune, la totalité correspondant à des actions ordinaires.

Les différents mouvements intervenus sur le capital depuis le 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

Date	Opération	Capital social (en €)	Reserve légale (en €)	Prime d'émission (en €)	Report a Nouveau	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)
31/12/2019		163 884 278	-	687 217 731	5 672 569	163 884 278	1
12/06/2020	Affectation du résultat clos au 31 décembre 2019				11 207 882		
31/12/2020		163 884 278	16 388 428	687 217 730	16 880 451	163 884 278	1

Au 31 décembre 2020, la répartition des actionnaires dans le capital de la société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires et de droits de vote	Nombre d'actions de préférence de catégorie B	Nombre d'actions de préférence de catégorie C	Nombre d'actions de préférence de catégorie D	Nombre total d'actions	Pourcentage d'actions ordinaires et de droits de vote	Pourcentage du capital social
Eurazeo SE	48 988 240	-	-	-	48 988 240	31,42 %	29,89 %
Dws Investment Gmbh	9 161 334	-	-	-	9 161 334	5,88 %	5,59 %
Merrill Lynch	8 282 744	-	-	-	8 282 744	5,31 %	5,05 %
Public	88 075 993	-	-	-	88 075 993	57,00 %	53,74 %
FCPE Europcar	615 428	-	-	-	615 428	0,39 %	0,38 %
Auto détention	8 760 539	-	-	-	8 760 539	-	5,35 %
TOTAL	163 884 278	-	-	-	163 884 278	100 %	100 %

Au 31 décembre 2019, la répartition des actionnaires dans le capital de la société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires et de droits de vote	Nombre d'actions de préférence de catégorie B	Nombre d'actions de préférence de catégorie C	Nombre d'actions de préférence de catégorie D	Nombre total d'actions	Pourcentage d'actions ordinaires et de droits de vote	Pourcentage du capital social
Eurazeo SE	48 988 740	-	-	-	48 988 240	31,50 %	29,79 %
CIAM	12 151 978	-	-	-	12 151 978	7,82 %	7,39 %
ECIP EC SARL	4 990 000	-	-	-	4 990 000	3,21 %	3,03 %
Morgan Stanley	13 330 226	-	-	-	13 330 226	8,57 %	8,11 %
Public	53 909 001	-	-	-	53 603 986	32,71 %	32,78 %
Management et employés	4 912 358	-	-	-	4 644 698	3,16 %	2,99 %
INVENCO	8 546 706	-	-	-	8 546 706	5,50 %	5,20 %
Financière de l'Échiquier	8 666 165	-	-	-	8 666 165	5,57 %	5,27 %
Auto détention	8 962 279	-	-	-	8 962 279	-	5,45 %
TOTAL	164 457 453	-	-	-	163 884 278	100 %	100 %

Cette répartition a été fortement impactée par le plan de restructuration de la dette financière finalisé par la Groupe en février 2021. Voir note 1.2.3 – Plan de restructuration financière du Groupe, dans les comptes consolidés du Groupe.

Provisions règlementées

(en milliers d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Montants au 31/12/2020
Amortissements dérogatoires (Voir Note 2.3)	23 793				23 793
Provisions règlementées	23 793	-	-	-	23 793

Note 20 Provisions

(en milliers d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclass.	Montants au 31/12/2020
Provisions pour risques et charges	867	7 282	867	-	7 026
Dépréciations	-	-	-	-	-
PROVISIONS	867	7 282	867	-	7 026

Au 31 décembre 2020, Europcar Mobility Group SA a comptabilisé en écart de conversion actif une perte latente de change, sur les prêts consentis à ses filiales Américaines de 7 026 milliers d'euros, qui a fait l'objet d'une provision pour risques et charges du même montant.

Investigation du *Trading Standards Services* de la ville de Leicester

Le 23 juin 2017, les services d'inspection des pratiques commerciales de la ville de Leicester (*Trading Standards Services*) ont ouvert une enquête sur Europcar UK pour violation de l'article 9 du règlement de 2008 sur la protection du consommateur contre les transactions déloyales (*Regulation 9 of the Consumer Protection from Unfair Trading Regulations 2008*), basée sur des allégations selon lesquelles Europcar UK (i) aurait facturé à ses clients, sans leur consentement, des frais de réparation pour des dommages causés à des véhicules dans des cas où les dommages étaient contestés, et (ii) a facturé des montants excessifs, excédant le coût des réparations. Europcar UK coopère avec les autorités en charge de l'enquête. Europcar UK a établi avec les services d'inspection des pratiques commerciales la liste des documents qui doivent être remis par la société et a désigné Deloitte pour s'en charger. Les résultats des enquêtes menées par Deloitte doivent être présentés aux services d'inspection des pratiques commerciales en novembre 2018.

Les enquêtes des services d'inspection des pratiques commerciales de Leicester sont en cours et le Groupe continue de coopérer pleinement avec les autorités.

Dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le Groupe avait enregistré une provision de 38 millions de livres sterling (43 millions d'euros) en charges non courantes. Ce montant correspondait à la meilleure estimation du Groupe, à un stade préliminaire de l'enquête, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses, y compris l'hypothèse selon laquelle les pratiques de tarification seraient trompeuses en vertu de l'article 9 du règlement de 2008 sur la protection du consommateur contre les transactions déloyales ainsi qu'un potentiel comportement inapproprié lors de la refacturation des coûts de réparation aux clients.

Une nouvelle revue fin 2019 de la dernière estimation du risque qui a été effectuée au 31 décembre 2018 a été diligentée. Sur la base des éléments analysés, le Groupe a décidé de conserver la provision de 38 millions de livres sterling comptabilisés l'année précédente. À la date des présentes, aucun changement n'est intervenu dans les dernières estimations et analyses du risque effectuées en 2018 et revue en 2019. Le Groupe continue de conserver la provision de 38 millions de livres sterling au 31 décembre 2020.

Éléments hors-bilan

Note 21 Engagements hors bilan

a) Garanties

En application des dispositions de l'article 4 du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des normes comptables, abrogé et repris par le règlement ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2016-07 afférents aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, les engagements financiers de la Société, donnés et reçus au 31 décembre 2020, sont les suivants :

AVALS, CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES

En garantie de la Facilité de Crédit Senior Renouvelable (ou RCF), en date du 13 juillet 2017, telle que modifiée, notamment par des avenants du 21 décembre 2018, du 29 mai 2019 et du 30 avril 2020, les sûretés suivantes ont notamment été mises en place par la Société au profit des prêteurs et des banques de couverture :

- cautionnement solidaire des obligations des emprunteurs et des débiteurs (*Obligors*) ;

- nantissement des actions Europcar International S.A.S.U. détenues par la Société ;
- nantissements des actions détenues dans certaines filiales directes ou indirectes d'Europcar International S.A.S.U. (Europcar Holding S.A.S., Europcar France S.A.S., Europcar UK Limited, Europcar Autovermietung GmbH, Europcar Italia S.p.A., Europcar IB S.A.U. et Europcar International S.A.S.U. und Co. ONG).

En garantie du contrat d'émission (*Indenture*) régissant les Obligations EC Finance (obligations émises pour un montant en principal de 500 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 2,375 % remboursables en 2022), en date du 2 novembre 2017, la garantie suivante a notamment été mise en place par la Société : cautionnement solidaire des obligations de EC Finance Plc au titre du contrat d'émission et des obligations (*Notes*).

En garantie des contrats d'émission (*Indenture*) régissant les Obligations Subordonnées 2024 (obligations émises pour un montant en principal de 600 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 4,125 % remboursables en 2024) et les Obligations Subordonnées 2026 (obligations émises pour un montant en principal de 450 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 4,000 % remboursables en 2026) en dates respectivement du 2 novembre 2017 et du 24 avril 2019, la sûreté suivante a notamment été mise en place par la Société : nantissement des actions Europcar International S.A.S.U. détenues par la Société (cette sûreté venant en second rang après la sûreté consentie en garantie du RCF).

AVALS, CAUTIONS ET GARANTIES REÇUES

Garantie de passif et d'actif consentie par le groupe Volkswagen

La Société est bénéficiaire d'une garantie de passif et d'actif consentie par le groupe Volkswagen lors de l'acquisition du Groupe Europcar par la Société en 2006. Cette garantie est expirée et ne peut plus être mise en œuvre. En revanche, au titre de mises en œuvre antérieures, la Société peut encore recevoir des indemnités sous réserve de finalisation de contentieux ou précontentieux en cours et accord avec Volkswagen sur le montant final de ces indemnités.

b) Engagements financiers de retraite

Les indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite s'élèvent à 159 milliers d'euros (143 milliers d'euros en 2019) selon la méthode d'évaluation prescrite par la recommandation de l'ANC n° 2013-02.

Au titre des régimes de retraite à prestations définies, la société est engagée au titre de l'indemnité pour départ à la retraite (« PIDR »). Cette dernière est évaluée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode nécessite de retenir des hypothèses actuarielles spécifiques détaillées ci-dessous. Ces évaluations actuarielles sont réalisées à chaque clôture en estimant la valeur actualisée du montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice courant et des exercices précédents, et intègre l'impact des futures hausses de salaires.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,45 % ;
- taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70 % ;
- taux de rendement attendu du fonds : 0,70 % ;
- taux de progression des salaires : 3,50 %.

Le coût des services rendus pour l'exercice 2020 s'élève à 17 milliers d'euros, et le coût financier est de 1 millier d'euros.

c) Autres engagements

Néant

Informations complémentaires

Note 22 Effectif

	Effectifs moyens au 31/12/2020	
	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres & assimilés	10,75	-
TOTAL	10,75	-

Note 23 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'Europcar du 10 mai 2016, dans la 12^e résolution, a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance destiné à certains salariés et dirigeants du Groupe. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois et était valable jusqu'au 8 juillet 2018.

L'Assemblée Générale des actionnaires d'Europcar du 26 avril 2019, dans la 32^e résolution, a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance destiné à certains salariés et dirigeants du Groupe.

(i) « AGA 18 »

Le Conseil de surveillance du 20 mars 2018 a autorisé le Directoire à mettre en œuvre le plan d'attribution gratuite d'actions à destination des dirigeants et de certains salariés du Groupe (le « Plan AGA 2018 »).

L'acquisition de ces actions de performance, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans est soumise à une condition de présence dans le Groupe à la date d'acquisition et à la réalisation de conditions de performance au titre des exercices clos au 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 liées au Groupe EBITDA, au chiffre d'affaires et à un TSR (*Total Shareholder Return*) relatif.

Par ailleurs, à la suite de la période d'acquisition d'une durée de trois ans, aucune période de conservation des actions gratuites n'est prévue.

Le nombre d'actions attribuées initialement était de 901 781. Au 31 décembre 2020, 762 181 actions gratuites relatives au Plan AGA 18 sont toujours en cours d'acquisition.

(ii) « AGA 19 »

Le Conseil de surveillance a examiné et autorisé, le 20 mars 2019, les principaux termes et conditions d'un plan d'attribution gratuite d'actions à mettre en œuvre en 2019 en faveur des membres du Directoire, des cadres dirigeants ainsi que de certains autres cadres du Groupe (le « Plan AGA 2019 »).

L'acquisition de ces actions de performance, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans est soumise à une condition de présence dans le Groupe et à la réalisation de conditions de performance au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021, liées au Chiffre d'Affaires Groupe cumulé, au taux moyen de marge de Corporate EBITDA et à un TSR (*Total Shareholder Return*) relatif.

Par ailleurs, à la suite de la période d'acquisition d'une durée de trois (3) ans, aucune période de conservation des actions gratuites n'est prévue.

Le nombre d'actions attribuées initialement était de 968 000. Au 31 décembre 2020, 936 000 actions gratuites relatives au Plan AGA 19 sont toujours en cours d'acquisition.

Le détail des plans d'actions gratuites est le suivant :

	Type de plan	Date attribution	Nombre d'actions attribuées	En cours d'acquisition	Durée de la période de <i>vesting</i>	Période de <i>vesting</i>	Juste valeur des actions (en €) ⁽¹⁾
AGA 18	Actions gratuites	28 juillet 2018	658 981	591 981	3 ans	25 juillet 2021	7,98
AGA 18	Actions gratuites	25 octobre 2018	242 800	180 200	3 ans	25 octobre 2021	7,57
AGA 19	Actions gratuites	22 mai 2019	573 000	573 000	3 ans	22 mai 2022	5,92
AGA 19	Actions gratuites	4 novembre 2019	395 000	387 000	3 ans	4 novembre 2022	2,90

(1) Juste valeur à la date d'attribution.

La contribution patronale au taux de 20 % pour les plans AGA 18 et AGA 19 a été calculée sur une assiette correspondant à la juste valeur unitaire des actions telle qu'estimée à la date d'attribution.

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'actions gratuites au cours des exercices 2019 et 2018, pour lesquels la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » est applicable, sont les suivants :

	Nombre d'actions
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2019	1 442 681
Accordées	960 000
Annulées	(227 280)
Délivrées	(451 220)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2019	1 732 181
Accordées	-
Annulées	(33 500)
Délivrées	-
EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DECEMBRE 2019	1 698 681

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées a été déterminée à la date d'attribution au moyen d'un modèle de simulation de type Monte-Carlo.

Pour les plans AGA18 et celui AGA19, le taux de dividendes était de 3 %. Les justes valeurs à la date d'attribution ont été calculées en retraitant le montant des dividendes actualisés durant la période d'acquisition du plan.

Note 24 Tableau des filiales et participations

Dénomination	Capital	Quote part détenue	Valeur brute titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Cautions	Résultat
Filiales (plus de 50 %)					
Europcar International SASU (FRANCE)	110 000	100 %	1 241 195	144 122	73 742
	84 932	-	1 158 986	-	(165 454)
EC Participations	18 510	100 %	185 010	-	463
	(826)	-	136 864	-	(176 566)
Participations (10 à 50 %)	-	-	-	-	-